



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrôle

Question écrite n° 40502

Texte de la question

M. Yves Nicolin a bien pris connaissance de la réponse de M. le ministre de l'économie et des finances à sa question écrite du 12 février. Dans cette réponse en date du 3 juin, M. le ministre indique que les gens du voyage « ont la qualité d'assujettis à la TVA » et que « les services de la direction générale des impôts mènent des enquêtes et entreprennent des contrôles ». Il lui demande s'il peut lui indiquer combien de contrôles ont été opérés et quels en ont été les résultats ; s'il est satisfait des résultats obtenus et quels moyens le Gouvernement envisage de prendre pour remédier à l'absence de contrôle fiscal de ces personnes, absence souvent évoquée par les administrations compétentes.

Texte de la réponse

Il n'existe pas d'identification du statut social ou culturel des personnes vérifiées et il n'est pas envisagé de créer une information statistique de cette nature. La situation fiscale des gens du voyage est examinée dans le cadre des contrôles menés régulièrement par les services de la direction générale des impôts (DGI) auprès de l'ensemble des contribuables exerçant ou non une activité professionnelle déclarée. Les résultats des contrôles sur pièces des dossiers, des vérifications de comptabilité et des examens de situation fiscale des personnes visées dans la question sont intégrés dans le bilan général de l'action de la DGI. Il convient de rappeler à cet égard que le nombre d'opérations de contrôle fiscal externe a sensiblement augmenté ces dernières années, passant de 41 004 en 1991 à 48 303 en 1995. Cette progression s'est accompagnée d'un accroissement des droits rappelés. L'une des orientations prioritaires de la direction générale des impôts est de lutter contre la fraude des contribuables défectueux, qui ne respectent pas leurs obligations déclaratives.

Données clés

Auteur : [M. Nicolin Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40502

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3484

Réponse publiée le : 11 novembre 1996, page 5904